

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération CCAS n° 2026-03-01

**Renouvellement de la convention de coopération entre le CCAS
et l'Association des Familles de Francheville**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 13/03/2026

Délibération CCAS n° 2026-03-01

**Renouvellement de la convention de coopération entre le CCAS
et l'Association des Familles de Francheville**

Annexes

Rapporteur : Christine BARBIER

Depuis 2018, le Conseil d'Administration du CCAS a autorisé la signature d'une convention de coopération entre le CCAS et l'Association des Familles de Francheville.

L'Association des Familles de Francheville propose, à l'intention de toutes les familles, des activités et services en vue de renforcer les liens sociaux et de lutter contre tout type d'exclusion.

Elle gère notamment une activité de distribution alimentaire aux familles en difficulté, dénommée « Aide alimentaire ».

Par la distribution de colis alimentaires, l'association a pour objectifs de permettre aux plus démunis de se nourrir et de favoriser leur réinsertion sociale.

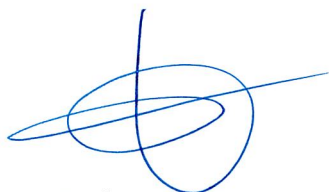
« L'aide alimentaire » est ouverte aux Franchevillois et aux habitants des communes environnantes.

Le CCAS de Francheville souhaite continuer à soutenir cette activité et l'inscrire dans une démarche globale d'accompagnement social des familles franchevilloises sur l'année 2026.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **AUTORISE** le Président ou le vice-Président à signer, pour le compte du CCAS, le renouvellement de la convention de coopération entre le CCAS de Francheville et l'Association des Familles ci-jointe pour l'année 2026 ainsi que tout avenant, **À L'UNANIMITÉ**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 mars 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2026-03-02**Convention de subvention 2026**
Accompagnement des bénéficiaires du parcours socio-professionnel**Date de convocation du Conseil d'Administration :** 23 février 2026**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :** 13**Président :** Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026**

Délibération n° 2026-03-02

**Convention de subvention 2026
Accompagnement des bénéficiaires du parcours socio-professionnel**

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

Depuis 2005, le CCAS de Francheville a conventionné avec le Conseil Général du Rhône, puis par la suite avec La Métropole de Lyon, afin de contribuer à l'instruction des demandes de RSA et au suivi des bénéficiaires franchevillois, en vue de favoriser leur insertion sociale.

Les accords portent sur l'instruction d'une partie des demandes de RSA ainsi que sur des suivis de bénéficiaires, réalisés par les travailleurs sociaux du CCAS, sur la base de 15 places par an.

La convention opère une répartition des publics, le CCAS étant chargé des suivis RSA des personnes isolées ou en couples, sans enfants mineurs à charge.

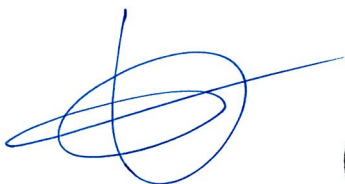
De plus, l'accompagnement prévu par la convention porte sur des problématiques d'insertion sociale, voire très sociale : publics connaissant des difficultés multiples mettant obstacle à leur insertion professionnelle (problèmes de santé, de gestion budgétaire, logement ou hébergement précaire, isolement important). Ces personnes connaissent de grandes difficultés pour envisager un retour à l'emploi.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente à signer le projet de convention RSA ci-joint avec la Métropole pour l'année 2026, qui ouvrira droit à une subvention de fonctionnement d'un montant maximal de 7 200 € au bénéfice du CCAS, **À L'UNANIMITÉ**.

La recette sera imputée au compte 7473 « Dotations et participations ».

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 mars 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

Délibération n° 2026-03-03**Convention de prestation d'Analyse des Pratiques Professionnelles
pour les agents de la Résidence Autonomie Chantegrillet****Date de convocation du Conseil d'Administration :** 23 février 2026**Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice :** 13**Président :** Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 13/03/2026

Délibération n° 2026-03-03**Convention de prestation d'Analyse des Pratiques Professionnelles
pour les agents de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Annexe

Rapporteur : Christine BARBIER

Dans un contexte général de professionnalisation et d'échanges de pratiques au sein de l'équipe pluri-professionnelle de la Résidence, il a été mis en place un groupe d'Analyse de la Pratique Professionnelle.

Ces séances, animées par un psychologue, permettent un étayage et une analyse des pratiques professionnelles. Il permet un temps d'échange autour des situations les plus complexes et est un lieu de paroles pour déposer les questionnements autour de l'accompagnement des personnes en perte d'autonomie.

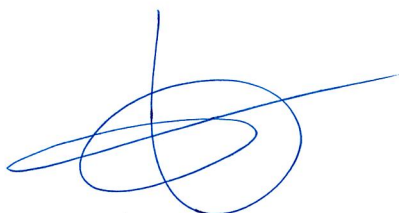
Les séances seront planifiées d'un commun accord entre le CCAS et le prestataire pour un nombre total de 10 séances dans l'année. La durée de chacune des séances est de 1h30.

Le coût de l'intervention est de 150 € TTC par séance.

La dépense sera imputée au compte 6226 « Honoraires » du budget de la Résidence Autonomie Chantegrillet.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ**

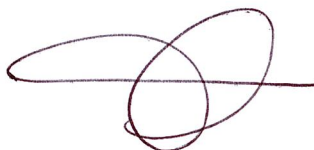
- **AUTORISE** Madame la Vice-Présidente du CCAS à signer la convention de prestation ci-jointe et tout acte afférent, **À L'UNANIMITÉ**



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 mars 2026



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-04

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Budget CCAS

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 13/03/2026

Délibération n° 2026-03-04

VOTE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - Budget CCAS

Rapporteur : Christine BARBIER

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025,

Vu le CFU 2025,

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents ;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les dispositions de l'article L. 2121-14 du CGCT qui prévoient que « dans les séances où le compte administratif du président est débattu, le conseil d'administration élit son président. Dans ce cas, le président peut, même s'il n'est plus en fonction, assister à la discussion ; mais il doit se retirer au moment du vote » ;

Considérant, dès lors, que l'article susvisé interdit formellement au président de voter son propre compte administratif et qu'il ne peut donc pas donner/recevoir une procuration à/de l'un des membres de sa majorité ;

Considérant que, dans ce cadre, Madame la Présidente a quitté la séance et le Conseil d'Administration a siégé sous la présidence de Madame.....

Considérant le CFU présenté et résumé comme suit :

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE

			Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	A	9 000,00 €	543 949,86 €	552 949,86 €
	Recettes réalisées	B	6 626,08 €	574 552,72 €	581 178,80 €
	Restes à réaliser	C	- €	- €	- €
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	D	61 255,71 €	664 307,00 €	725 562,71 €
	Dépenses réalisées	E	2 915,18 €	569 172,43 €	572 087,61 €
	Restes à réaliser	F	- €	- €	- €
Différences entre les titres et les mandats	Solde des réalisations de l'exercice (+/-)	G = B - E	3 710,90 €	5 380,29 €	9 091,19 €
Résultats antérieurs reportés	Résultats antérieurs reportés (+/-)	H	52 255,71 €	120 357,14 €	172 612,85 €
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement)	Excédent/Déficit	G + H	55 966,61 €	125 737,43 €	181 704,04 €
Différence entre les restes à réaliser	Restes à réaliser (+/-)	I = C - F	- €	- €	- €
Résultat cumulé	Excédent / déficit	G + H + I	55 966,61 €	125 737,43 €	181 704,04 €

Madame la Vice-Présidente étant sorti et n'ayant pas pris part au vote.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRÈS AVOIR DÉLIBÉRÉ

- **APPROUVE** le CFU 2025 du budget du CCAS
- **DONNE** pouvoir à Madame la Présidente ou à Madame la Vice-Présidente pour prendre toutes mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

À L'UNANIMITÉ


 Emilie OUDOT
 Secrétaire de séance
 Directrice du CCAS



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
 Fait à Francheville, le 10 mars 2026


 Christine BARBIER
 Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-05

**Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe
de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 13/03/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-05

**Approbation du compte de gestion 2025 du budget annexe
de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Le compte de gestion est l'enregistrement, en partie double, des opérations ordonnancées par Monsieur le Président ainsi que l'établissement du bilan présentant le patrimoine du CCAS.

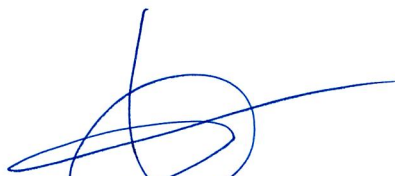
Le compte de gestion 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet, présenté par la Trésorerie de Caluire, est conforme à la comptabilité administrative de la collectivité.

Ces documents n'appellent pas d'observations particulières.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **ADOpte** le compte de gestion 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet, **À L'UNANIMITÉ**.

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 mars 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS



CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-06

**Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe
de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 13/03/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026**

Délibération n° 2026-03-06

**Approbation du compte administratif 2025 du budget annexe
de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Vu les documents présentés et conformément aux dispositions de l'instruction comptable M22, il convient de procéder à l'approbation du compte administratif du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet pour l'exercice 2025.

Le compte administratif 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet fait apparaître les résultats suivants :

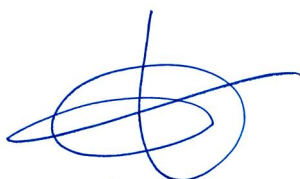
BUDGET ANNEXE DE LA RÉSIDENCE AUTONOMIE CHANTEGRILLET

CA 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Recettes	830 574,14 €	29 970,36 €
Dépenses	830 574,14 €	46 872,26 €
Résultat comptable 2025 (Excédent + /Déficit -) (a)	0,00 €	-16 901,90 €
Excédent antérieur reporté 2024 (b)	150 319,09 €	52 652,93 €
Affectation résultat 2024 en réserve par ARS (c)		
Résultat d'exécution de l'exercice 2025 (a+b-c)	150 319,09 €	35 751,03 €

Madame BARBIER, Vice-Présidente au cours de l'exercice 2025, se retire de la séance avant le vote.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** le compte administratif 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet, **À L'UNANIMITÉ**



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 mars 2026



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-07

Affectation du résultat 2025 du budget principal du CCAS

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 0

Publication le 13/03/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026**

Délibération n° 2026-03-07

Affectation du résultat 2025 du budget principal du CCAS

Rapporteur : Christine BARBIER

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget principal du CCAS.

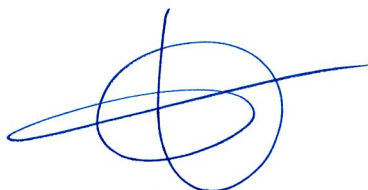
Les résultats de clôture 2025 du CCAS seront intégrés au Budget Primitif 2026 comme suit :

- en recettes d'investissement au **compte 001 – Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 55 966,61 €**
- en recettes de fonctionnement au **compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté : 125 737,43 €**

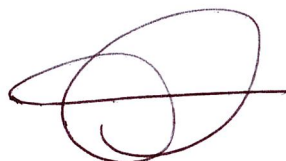
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ACCEPTE ces affectations, À L'UNANIMITÉ

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 mars 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026**

Délibération n° 2026-03-08

**Affectation du résultat 2025 du budget annexe
de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 11
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 0

Publication le 13/03/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-08

**Affectation du résultat 2025 du budget annexe
de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Conformément aux dispositions de l'instruction comptable M22, il convient de procéder à l'affectation des résultats de l'exercice 2025 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet.

Les résultats de clôture 2025 de la Résidence Autonomie seront reportés de la manière suivante :

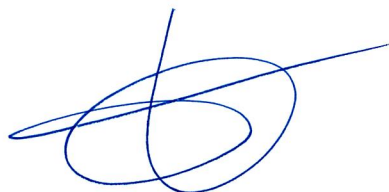
- en recettes d'investissement au **compte 001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté : 35 751, 03 €**
- en recettes de fonctionnement, au **compte 002 – Résultat de fonctionnement reporté -**

Il convient de préciser que le résultat comptable cumulé au 31 décembre 2025 de **150 319,09 €** est reporté comme suit :

- au titre de la réduction des charges d'exploitation sur l'exercice 2026 à hauteur de 64 690,93 € (*correspondant au solde du résultat 2024*) ;
- au titre de la réduction des charges d'exploitation sur l'exercice N+2 (2027) pour le solde de 85 628,16 €.

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- ACCEPTE ces affectations, À L'UNANIMITÉ



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 mars 2026



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-09

Budget primitif 2026 du budget principal du CCAS – Subventions 2026

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 10

Nombre de vote Contre : 0

Nombre d'Abstention : 1

Publication le 13/03/2026

**CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026**

Délibération n° 2026-03-09

Budget primitif 2026 du budget principal du CCAS – Subventions 2026

Rapporteur : Christine BARBIER

Présentation au Conseil d'Administration du projet de budget primitif 2026 du budget principal du CCAS ainsi que l'attribution des subventions correspondantes :

BUDGET PRIMITIF du CCAS

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à **725 954 €**
(661 987 € en fonctionnement et 63 967 € en investissement)

Subventions au budget annexe et aux associations

Pour la Résidence Autonomie Chantegrillet

subvention d'équilibre en fonctionnement (compte 65735) **90 000 €**

SOLIHA RHONE ET GRAND LYON

(Compte 65748 – sous-fonction 4238 – services en faveur des personnes âgées) **1 100 €**

ASSOCIATION DES FAMILLES

(Compte 65748 – sous-fonction 424 – services en faveur des personnes en difficulté) **3 500 €**

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** le Budget Primitif 2026 du budget principal du CCAS, ainsi que l'attribution des subventions

- **AUTORISE** Madame la Présidente ou son représentant à opérer des virements de crédits de paiement de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans les limites suivantes :

- Fonctionnement : 7,50%
- Investissement : 7,50%

À LA MAJORITÉ ABSOLUE

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 mars 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-10

**Budget primitif 2026 du budget annexe
de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Date de convocation du Conseil d'Administration : 23 février 2026

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 13

Président : Madame Claire POUZIN

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars à 18 heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Francheville, dûment convoqué par Madame BARBIER, Vice-Présidente du CCAS, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Madame Christine BARBIER, Vice-Présidente.

Présence au Conseil d'Administration

MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	PRÉSENTS	ABSENTS	REPRÉSENTÉS
Claire POUZIN		X	
Christine BARBIER	X		
Marie-Christine BILLE	X		
Laurence MARCASSE	X		
Jean-Paul VERNAT	X		
Patricia MORIN	X		
Caroline PARIS	X		
Maurice GOTTELAND	X		
Eric BESSON	X		
Véronique MARROCO-SAGE		X	
Annick TABET	X		
Odile DUMONT	X		
Florence DE SORAS	X		

Nombre de présents : 11
Nombre de pouvoirs : 0
Nombre de votants : 11

Nombre de vote Pour : 10
Nombre de vote Contre : 0
Nombre d'Abstention : 1

Publication le 13/03/2026

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE FRANCHEVILLE (RHÔNE)
SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 10 MARS 2026

Délibération n° 2026-03-10

**Budget primitif 2026 du budget annexe
de la Résidence Autonomie Chantegrillet**

Rapporteur : Christine BARBIER

Présentation au Conseil d'Administration du projet de budget primitif 2026 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet

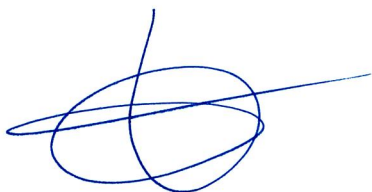
BUDGET PRIMITIF de la Résidence Autonomie Chantegrillet

Il s'équilibre en recettes et en dépenses à 988 342,03 €
(902 191 € en fonctionnement et 86 151,03 € en investissement dont 17 316,39 € de reste-à-réaliser de l'exercice 2025)

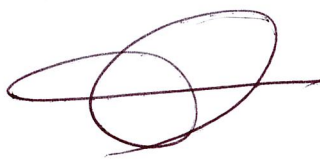
**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ**

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 du budget annexe de la Résidence Autonomie Chantegrillet, **À LA MAJORITÉ ABSOLUE**

POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME,
Fait à Francheville, le 10 mars 2026



Emilie OUDOT
Secrétaire de séance
Directrice du CCAS



Christine BARBIER
Vice-Présidente du CCAS